




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-269**

Séance publique du

11 juin 2018

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180611- lmc1135920-DE-1-1
Date de signature : 13/06/2018
Date de réception : mercredi 13 juin 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA BASTIDE DU JAS DE BOUFFAN ET DE SON
PARC- SIGNATURE DES MARCHES**

Le 11 juin 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/06/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Alexandre GALLESSE à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2018

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA BASTIDE DU JAS DE BOUFFAN ET DE SON PARC- SIGNATURE DES MARCHES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n°2015-307 du 29 juin 2015, vous avez donné votre accord pour lancer le programme de restauration des bâtiments et du parc de la Bastide du JAS de BOUFFAN. Le présent rapport concerne les marchés de travaux, pour lesquels a été lancée une procédure adaptée en application de l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cette consultation a été décomposée en 13 lots à prix global et forfaitaire:

Lot	Désignation
1	Espaces verts-Restauration du parc
2	Statuaire
3	Fontaines
4	Maçonnerie-pierre de taille-ravalement-cloisons-plafonds-revêtements de sols durs
5	Charpente-couverture
6	Menuiseries extérieures-fermetures

Lot	Désignation
7	Métallerie-serrurerie d'art-menuiseries métalliques
8	Menuiseries intérieures
9	Gypserie
10	Peinture
11	Electricité-courants forts-courants faibles-SSI
12	Chauffage-ventilation-plomberie sanitaire
13	Appareil élévateur

La durée du marché est de 18 mois maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service n°1.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

Libellé	%
Valeur technique	60
Prix	40

Un avis d'appel public à la concurrence n°2018-01 a été adressé à la presse le 30/01/2018.

Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- Sites Mairie.....le 30/01/2018
- BOAMP.....le 30/01/2018

La date limite de réception des plis a été fixée au **5 mars 2018 à 12H00**.

Aucune offre n'a été transmise pour les lots 7 et 10. Ils ont été relancés sur décision du pouvoir adjudicateur par voie de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence sur le fondement de l'article 30. I-2° du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

Le coût total des travaux a été estimé par la maîtrise d'œuvre à 2 940 080,03€ HT.

Lors de la séance du 4 mai 2018, les membres de la Commission des Procédures Adaptées ont émis un avis favorable pour retenir les sociétés suivantes, classées en première position après analyse:

Lot	Désignation	Attributaire	Montant € HT
1	Espaces verts-Restauration du parc	Non encore attribué	
2	Statuaire	Non encore attribué	
3	Fontaines	SEGEX ENERGIES	333 321,10

Lot	Désignation	Attributaire	Montant € HT
4	Maçonnerie-pierre de taille-ravalement-cloisons-plafonds-revêtements de sols durs	Entreprise A.GIRARD	464 939,37
5	Charpente-couverture	Entreprise A.GIRARD	138 644,36
6	Menuiseries extérieures-fermetures	Les Métiers du Bois	150 832,00
7	Métallerie-serrurerie d'art-menuiseries métalliques	Non encore attribué	
8	Menuiseries intérieures	Les Métiers du Bois	206 889,13
9	Gypserie	Atelier Jean-Loup BOUVIER	149 020,00
10	Peinture	Non encore attribué	
11	Electricité-courants forts-courants faibles-SSI	INEO PROVENCE & COTE D'AZUR	138 780,79
12	Chauffage-ventilation-plomberie sanitaire	LB Entreprise	166 000,00
13	Appareil élévateur	SCHINDLER	23 560,00

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation de la Bastide du JAS de BOUFFAN et de son parc, avec les sociétés et pour les montants indiqués ci-dessus,
- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation de la Bastide du JAS de BOUFFAN pour les lots 1,2,7 et 10 avec les sociétés qui seront retenues ultérieurement par les membres de la Commission des Procédures Adaptées.

DL.2018-269 - TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA BASTIDE DU JAS DE BOUFFAN ET DE SON PARC- SIGNATURE DES MARCHES-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»